

Bureau d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

(ARMP)



**PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
ET A LA GOUVERNANCE (PAGIPG)**



**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC DE DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES
GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017**

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE DE KEROU

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	20/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	15/06/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N° 3200800565618 Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo – 02 BP 1913 Cotonou _Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siège : 136 Quartier Keguè – 06 BP 60535 Lomé _ Tel/(00228) 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES

Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMQ du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0099804

SOMMAIRE

I. LETTRE INTRODUCTIVE	1
II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	3
III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE.....	0
IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE	4
V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION.....	5
5.1. Exhaustivité des pièces demandées.....	5
5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés.....	5
5.3. Appréciation du respect des délais de passation.....	5
5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)	6
5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité	6
VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC	13
VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE	14
VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC	14
8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes	14
8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	15
8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes	18
8.4. Appréciation de la performance liée à la revue de conformité des procédures de passation des marchés	19
8.5. Appréciation de la performance liée à la revue de l'exécution financière des marchés	21
IX. ANNEXES	23

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de
Régulation des Marchés Publics (ARMP)**

**08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30
50 76**

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n° N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public de différentes Communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la Commune de KEROU.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;

- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la Commune de KEROU pour les exercices budgétaires 2016 & 2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	2	27 495 288
	Marchés de la population mère	2	27 495 288
	%	100%	100%
2017	Marchés audités	18	317 517 288
	Marchés de la population mère	27	418 566 981
	%	66,67%	75,86%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune de KEROU sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	2	2	0	0	0
Total général		2	2	0	0	0
%		100%	100%	0%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Favorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que les deux procédures ont été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion budgétaire 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune de KEROU sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	14	9	3	2	0
3	DC	4	0	0	4	0
Total général		18	9	3	6	0
%		100%	50%	50%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Favorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures qualifiées de régulière, nous estimons que la majorité des procédures a été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

✓ **Fondements des opinions**

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la Commune de KEROU conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'AC, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'AC. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	AOO	27 495 288	2	27 495 288	2	100%	100%
	Total général 2016	27 495 288	2	27 495 288	2	100%	100%
2017	AOO	391 058 617	20	292 533 238	14	74,81%	70%
	DC	27 508 364	7	24 984 050	4	90,82%	57,14%
	Total général 2017	418 566 981	27	317 517 288	18	75,86%	66,67%

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Travaux	27 495 288	2	27 495 288	2	100%	100%
	Total général 2016	27 495 288	2	27 495 288	2	100%	100%
2017	Fourniture	57 035 074	3	57 035 074	3	100%	100%
	Prestation Intellectuelle	5 885 797	5	3 361 483	2	57,11%	40%
	Travaux	355 646 110	19	257 120 731	13	72,30%	68,42%
	Total général 2017	418 566 981	27	317 517 288	18	75,86%	66,67%

➤ Gestion 2016

La population primaire est composée de deux marchés passés par procédure d'appel d'offres ouvert. Compte tenu du volume peu significatif des marchés

passés par l'autorité Contractante au titre de l'exercice, le consultant a procédé à un contrôle de tous ces marchés.

➤ **Gestion 2017**

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 75,86% en volume et 66,67% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2017.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité

➤ **Gestion 2016**

N° d'ordre	Objet du marché	Référence du marché	Titulaire	Mode de passation	Montant (F CFA HT)	Type de marché
1	Construction d'un module de trois salles de classes plus bureau avec magasin à Morokou au titre de la gestion budgétaire 2015	N°023/002/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP	ECB-BTP	AOO	13 774 753	Travaux
2	Construction d'un module de trois salles de classes plus bureau avec magasin à Bonigourma au titre de la gestion budgétaire 2015	N°023/003/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP	AYEKO ET FILS	AOO	13 720 535	Travaux
TOTAL					27 495 288	

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Objet du marché	Référence du marché	Titulaire (attributaire)	Mode de passation	Montant (F CFA HT)	Type de marché
1	Travaux de réfection de deux modules de trois salles de classes à l'EPP Kérou A et à l'EPP Sokongourou	N°023/001/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP/2017	BAH ET FILS	DC	10 346 399	Travaux
2	Construction d'une Boucherie à Firou	N°023/007/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP	LE ZEPHYR	DC	11 276 168	Travaux
3	Suivi et contrôle pour la Construction de deux modules de trois Boutiques dallées dont un à Kaobagou et un à Brignamarou	N°023/002/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP	BIAOU Mikhaïl	DC	1 668 432	Prestation Intellectuelle
4	Suivi et contrôle pour la Construction d'un module de onze (11) boutiques dallées à Kérou	N°023/005/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP	LAFIA SERO K.G.Adam	DC	1 693 051	Prestation Intellectuelle
5	Fourniture de l'équipement de l'hôtel de ville et des bureaux d'arrondissements	N°023/007/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP	JENCOSMAS	AOO	36 880 074	Fourniture
6	Fourniture du matériel informatique	N°023/006/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP	A.I.M Services	AOO	9 850 000	Fourniture
7	Achat de tables bancs pour les Ecoles Maternelles et Primaires de la Commune de Kérou	N°023/010/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP	SOULE ET FILS	AOO	10 305 000	Fourniture
8	Travaux de construction d'un module de six (06) boutiques dallées au marché central de Kérou	N°023/004/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP/2017	VOLONTE DE DIEU ET FILS	AOO	22 716 287	Travaux
9	Travaux de construction d'un module de trois salles d'hospitalisation au CSA de Brignamarou	N°023/002/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP/2017	ADITOM	AOO	19 679 672	Travaux
10	Travaux de construction d'un module de trois salles d'hospitalisation au centre de santé de Kérou	N°023/003/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP/2017	JENCOSMAS	AOO	19 624 035	Travaux
11	Travaux de construction d'un magasin de stockage de 50 tonnes d'anacardes à Firou	N°023/005/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP/2017	MOLADJI	AOO	14 346 992	Travaux
12	Réfection de trois modules de trois salles de classes plus achat de tables bancs à l'EPP Karigourou , à l'EPP Bipotoko A et B	N°023/ 009/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP	Le CENEG	AOO	15 807 894	Travaux
13	Construction d'un module de trois salles de classes plus bureau avec magasin avec équipements à l'EPP Bipotoko B	N°023/011/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP/2017	Touré Incha Allaou	AOO	19 924 319	Travaux
14	Construction d'une maternité de type CSC au Centre de Santé de Kérou	N°023/ 012 /COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP/2017	Soulé et Fils	AOO	32 024 255	Travaux
15	Construction de deux modules de trois Boutiques dallées dont un à Kaobagou et un à Brignamarou	N°023/011/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP	ADITOM	AOO	25 187 210	Travaux
16	Aménagement du parking gros porteur de la commune de Kérou	N°023/001/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP	ADITOM	AOO	28 347 500	Travaux
17	Travaux d'entretien courant/Construction d'ouvrages et autres travaux confortatifs sur les ITR par l'approche HIMO 2016 (Lot 1)	N°023/007/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP	SAINT SIMON	AOO	19 479 200	Travaux
18	Travaux d'entretien courant/Construction d'ouvrages et autres travaux confortatifs sur les ITR par l'approche HIMO 2016 (Lot 2)	N°023/008/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP	HYDRO BTP	AOO	18 360 800	Travaux
TOTAL					317 517 288	

NB: Tous les marchés échantillonnés ont été communiqués aux auditeurs.

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle (Réf/ C1 à C8)								
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
2	Conformité	C2	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
3	Organisation et fonctionnement	C3	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
4		C4	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
5		C5	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
6		C6	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
7		C7	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
8		C8	KO					
Légende								
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)							
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)							
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)							
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés							
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)							
C6	Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)							
C7	Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)							
C8	Publication des décisions d'attribution							
Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non								

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP), la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	67%	63%

- **Gestion 2016**

Le taux 62% représente la moyenne du taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offre ouvert **(Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité)**.

- **Gestion 2017**

Le taux 63% représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert d'une part et celle de demande de cotation d'autre part. **(Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité)**.

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM)

Pour chaque gestion budgétaire auditée, il a été observé que le Plan de Passation des Marchés a été élaboré par la PRMP de la Commune de KEROU. Les PPM sont conformes au modèle type de l'ARMP.

Cependant, il a été constaté le défaut d'inscription de six (06) marchés dans le PPM de 2017.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

L'appréciation du délai de passation a été faite de la date de dépôt des plis à la date de signature du marché par l'autorité contractante.

Nous avons ainsi déterminé le délai moyen de passation des marchés passés par la commune comme suit :

- **Au titre de la gestion budgétaire 2016 :**

L'appréciation du délai moyen au titre de 2016 des deux marchés est 38 jours.

Ce délai est à notre avis raisonnable au regard du délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (Art 91 du CMP)

➤ **Au titre de la gestion budgétaire 2017 :**

L'appréciation du délai moyen au titre de 2017 n'a pu être faite que pour quatorze (14) marchés sur les dix-huit étudiés.

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est de 41 jours environ. Ce délai est à notre avis raisonnable au regard du délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (Art 91 du CMP).

Le tableau de détermination desdits délai est présenté en **annexe 4**

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré de demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

Dans le cas d'espèces, au titre de l'exercice 2017, quatre (04) marchés ont été passés par demande de cotation. Il s'agit des marchés de prestations intellectuelles et de travaux qui ne figurent dans les repertoires des prix de référence 2016 & 2017.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURE DE GRE A GRE

Aucun marché n'a été passé par la procédure d'entente directe au titre de la gestion budgétaire 2016 par l'autorité contractante.

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES RESTREINT

Aucun marché n'a été passé par la procédure d'appel d'offres restreint au titre de la gestion budgétaire 2016 par l'autorité contractante.

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Observation générale :

La mission a noté de façon générale pour tous les marchés passés par Appel d'offres ouvert soumis à notre appréciation, l'absence de publication du procès-verbal d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive comme le recommandent les articles 84 et 93 du CMP.

Observations spécifiques :

➤ Gestion 2016

1. Marché n°023/002/COMK-SG-STAFD-SAEM-SPRM relatif à la construction d'un module de trois salles de classes plus bureau avec magasin à Morokou attribué ECB-TP pour un montant de 16 798 480 FCFA TTC
2. Marché n°023/003/COMK-SG-STAFD-SAFEM-SPRMP relatif à la construction d'un module de trois salles de classes plus bureau avec magasin à BONIGOURMA attribué à AYEKO ET FILS pour un montant de 16 732 360 F CFA

Les deux marchés ci-dessus cités ont été attribués au terme d'une seule procédure d'appel d'offres répartis en deux lots. L'échantillon porte sur l'intégralité des deux lots.

Les Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription des marchés au PPM 2016 ;
- DAO validé par la CCMP
- ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire
- Informations aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés ci-dessus est régulière sous réserve de l'insuffisance décrite.

➤ Gestion 2017

1. Marché n° 023/007/COMK/PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP-2017 relatif à la fourniture des équipements de bureau au profit de l'hôtel de ville de Kerou et des arrondissements attribué à la Société JENCOSMAS pour un montant de 44 975 700 F CFA TTC
2. Marché n° 023/006/COMK/PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP-2017 relatif à l'achat de fourniture du matériel informatique attribué à la Société AIM Services pour un montant de 9 850 000 F CFA HT

3. Marché n°023/010/COMK/PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP/2016 relatif à la fourniture de tables bancs pour les écoles maternelles et primaires de la commune de KEROU à l'entreprise SOULE ET FILS pour un montant de 10 305 000 F CFA HT
4. Marché n°023/003COMK/PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP relatif aux travaux de construction d'un module de trois salles d'hospitalisation au centre de santé de KEROU attribué à l'entreprise JENCOSMAS pour un montant de 19.624.035 F CFA HT
5. Marché n°023/011/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP relatif à la construction d'un module de trois salles de classes plus bureau et magasin avec équipement à l'EPP Bipotoko B attribué à l'entreprise Le TOURE INCH ALLAOU pour un montant de 19 924 319 F CFA HT

La revue de conformité de ces marchés ci-dessus a abouti aux mêmes constats. Par conséquent, l'auditeur donnera une seule conclusion qui sera valable pour tous ces marchés.

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- Avis de l'organe compétent sur le dossier d'appel d'offre;
- Publication du dossier d'appel d'offre ouvert;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

Les procédures ayant conduit à l'attribution de ces marchés sont régulières sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

6. Marché n°023/004/COMK/SG-STAFD-SAFEM-SPRM-2017 relatif à la construction d'un module de six (06) boutique dallées au marché central de KEROU attribué à l'entreprise LA VOLONTE DE DIEU ET FILS pour un montant de 27 702 789 F CFA HT
7. Marché n°023/002/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP-2017 relatif aux travaux de construction d'un module de trois salles d'hospitalisation du centre de santé d'arrondissement de Brignamaro dans la commune de KEROU (lot2) attribué à l'entreprise ADITOM pour un montant de 23.999.601 F CFA TTC

8. Marché n°023/005/COMK/PRMP-CPMP-SPRMP/2017 relatif à la construction de magasin de stockage de 50 tonnes d'anacardes à FINOU attribué à MOLADJI pour un montant de 17 496 3332 F CFA TTC

La revue de conformité de ces marchés ci-dessus a abouti aux mêmes constats. Par conséquent, l'auditeur donnera une seule conclusion qui sera valable pour tous ces marchés.

Les Pièces manquantes

- Preuve de publication du dossier d'appel d'offre
- Preuve de publication du PV d'attribution provisoire ;
- Publication de l'attribution définitive

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPMP 2017
- Avis de l'organe compétent sur le dossier d'appel d'offre;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

Non-respect du délai légal d'attente (date d'information du rejet 27/09/2017 ; date de signature du contrat 06/10/2017)

Conclusion :

Les procédures ayant conduit à l'attribution de ces marchés ci-dessus sont irrégulières en raison du non-respect du délai légal d'attente (article 85 de la loi n°2009 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service publics)

9. Marché n°023/009/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP relatif à la réfection de trois modules de salles de classes à l'EPP Karigourou A à l'EPP Bitotoko A et B plus achat de tables bancs (lot2) attribué à l'entreprise Le GENEG pour un montant de 15 807 894 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- Contrat de marché
- Preuve de publication du dossier d'appel d'offre ouvert
- Preuve de publication du PV d'attribution provisoire ;
- Preuve de publication de l'attribution définitive

Les points forts (forces) relevés

- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut d'inscription du marché au PPMP 2017
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est frappée de nullité en raison de son défaut d'inscription au PPMP 2017 (article 20 de la loi n°2009 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service publics).

10. Marché n°023/008/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP/2017 relatif à la construction d'une maternité au centre de santé de KEROU attribué à l'entreprise SOULE et FILS pour un montant de 39 053 970 F CFA TTC

Les Pièces manquantes

- Preuve de publication du dossier d'appel d'offre ouvert

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- ANO de la CCMP sur la demande de proposition ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite

11. Marché n°023/01/COMK/PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP/2016 relatif aux travaux de construction de deux modules de trois boutiques dallées dont un à Brignamaro et un à Kaobagou attribué à l'entreprise ADITOM pour un montant de 25 187 210 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- ANO de l'organe compétent sur le DAO ;
- Preuve de publication du PV d'attribution provisoire ;
- Preuve de publication de l'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- ANO de la CCMP sur la demande de proposition ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite

12. Marché n°023/001/COMK/PRP-CPMP-CCMP-SPRMP/2017 relatif à l'aménagement du parking gros porteur de la commune de KEROU a attribué à l'entreprise ADITOM pour un montant de 28 347 500 F CFA HT

Les Pièces manquantes

- Preuve de publication du PV d'attribution provisoire ;
- Preuve de publication de l'attribution définitive

Les points forts (forces) relevés

- ANO de la CCMP sur la demande de proposition ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut d'inscription du marché au PPMP 2017

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est frappée de nullité en raison du défaut d'inscription dudit marché au PPMP 2017 (article 20 de la loi n°2009 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service publics)

13. Marché n°023/007/COMK/PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP relatif à l'entretien courant de constructions d'ouvrages et autres travaux confortatifs sur les ITR de la commune de KEROU avec HIMO lot1 attribué à l'entreprise SAINT SIMON pour un montant de 22 985 456 F CFA TTC

14. Marché n°023/008/COMK/PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP relatif à l'entretien courant de constructions d'ouvrages et autres travaux confortatifs sur les ITR de la commune de KEROU avec HIMO lot2 attribué à l'entreprise HYDRO-BTP pour un montant de 22 985 456 F CFA TTC

Ces deux marchés sont allotés et conduits par une seule procédure d'appel d'offres ouvert.

Les Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- ANO de la CCMP sur la demande de proposition ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;

- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite

PROCEDURE DE DEMANDE DE COTATION

➤ Gestion 2016

Aucun marché n'a été passé par la procédure de demande de cotation au titre de la gestion budgétaire 2016 par l'autorité contractante.

➤ Gestion 2017

1. Marché n°023/001/COMK/PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP/2017 relatif à la réfection d'un module de trois salles de classes avec bureau et magasin à l'EPP KEROU centre A et d'un module de trois salles de classes à l'EPP Sakongourou A dans FIROU attribué à l'entreprise BAH ET FILS SARL pour un montant de 10 346 399 F CFA TTC

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPMP 2017
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est frappée de nullité en raison du défaut d'inscription dudit marché au PPMP 2017 (article 20 de la loi n°2009 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service publics)

2. Marché n°023/007/COM/PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP/2016 relatif aux travaux de construction d'une boucherie à FIROU attribué à l'entreprise LE ZEPHYR pour un montant de 11 276 163 F CFA HT
3. Marché n°023/035/COMK/PRMP-SPRMP-du 2017 relatif au suivi et contrôle pour la construction de deux modules de trois boutiques dallées dont un à Kaobagou et un à Brignamarou attribué à l'entreprise BIAOU Mickhai pour un montant de 1 668 432 F CFA HT
4. Marché n°023/005/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP relatif au suivi et contrôle de la construction de 11 boutiques dallées à KEROU attribué à l'entreprise LAFIA SERO K.G Adam pour un montant de 1 693 051 F CFA

La revue de conformité de ces marchés ci-dessus a abouti aux mêmes constats. Par conséquent, l'auditeur donnera une seule conclusion qui sera valable pour tous ces marchés.

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Lettre d'invitation de la demande de cotation ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut d'inscription des marchés dans le PPMP 2017
- Défaut de publication des PV d'attribution provisoire et des avis d'attribution définitif.

Conclusion :

Les procédures ayant conduit à l'attribution de ces marchés ci-dessus sont frappées de nullité en raison du défaut d'inscription dudit marché au PPMP 2017 (article 20 de la loi n°2009 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service publics)

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires 2016-2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés auprès de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Sur l'exécution financière, l'équipe d'audit a relevé que pour certains marchés, le délai d'exécution contractuel n'est pas respecté. Par ailleurs, aucune preuve d'application des pénalités de retard prévues dans les cas d'espèces n'est communiquée à l'équipe d'audit. Ces constats concernent les marchés ci-après :

- Marché n°023/002/COMK-SG-STAFD-SAEM-SPRM relatif à la construction d'un module de trois salles de classes plus bureau avec magasin à Morokou attribué ECB-TP pour un montant de 16 798 480 FCFA TTC
- Marché n°023/003/COMK-SG-STAFD-SAFEM-SPRMP relatif à la construction d'un module de trois salles de classes plus bureau avec magasin à BONIGOURMA attribué à AYEKO ET FILS pour un montant de 16 732 360 F CFA
- Marché n°023/011/COMK-PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP relatif à la construction d'un module de trois salles de classes plus bureau et magasin avec équipement à l'EPP Bipotoko B attribué à l'entreprise Le TOURE INCH ALLAOU pour un montant de 19 924 319 F CFA HT
- Marché n°023/01/COMK/PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP/2016 relatif aux travaux de construction de deux modules de trois boutiques dallées dont un à Brignamaro et un à Kaobagou attribué à l'entreprise ADITOM pour un montant de 25 187 210 F CFA HT
- Marché n°023/007/COM/PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP/2016 relatif aux travaux de construction d'une boucherie à FIROU attribué à l'entreprise LE ZEPHYR pour un montant de 11 276 163 F CFA HT

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au

		Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée"	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables

		constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	OK	1,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		1,00		

Conclusion : Le niveau de performance est de 1; (Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics).

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a) *100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%	Pas de procédure dérogatoire	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Demande de cotation	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant le DAO
8	Evaluation des offres	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	2	2	2	100%	RAS	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	Pas de recours	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE_ REVUE DE CONFORMITE (A)				7,14%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				67,00%		
	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF_ REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				10,66%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 10,66% (conformité moyenne).

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

• **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	18	18	6	33%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%	Pas de procédure dérogatoire	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Demande de cotation	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	18	19	6	32%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	18	18	6	33%	RAS	Absence de la preuve de publication pour apprécier le délai
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	18	18	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant par le DAO
8	Evaluation des offres	18	18	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	18	18	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	18	18	18	100%	RAS	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	18	18	0	0%	RAS	RAS
13	Approbation du contrat	18	18	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	Pas de recours	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE_ REVUE DE CONFORMITE (A)				14,16%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				62,50%		
	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF_ REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				22,66%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 22,50% (conformité satisfaisante).

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	N/A		Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	N/A		Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	2	2	2	100%		Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	TAUX DE NON CONFORMITE MOYENNE				16,67%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 16,67% (Performance satisfaisante).

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	18	18	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	0	0	0	N/A	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	N/A		Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	N/A		Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	18	18	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	18	18	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	18	18	3	17%		Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	TAUX DE NON CONFORMITE MOYENNE				8,33%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 8,33%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Noms et prénoms	Fonctions
1	SEGNANKAD Nicolas	C/DETC Mairie Kerou
2	GARBA Idrissou	SG-Mairie KEROU
3	BAKARA Médard	RSE Mairie KEROU
4	KONKORO S. S Karim	C/SDLPCD Mairie KEROU

ANNEXE 2 : PV DE RESTITUTION

**PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES
PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017**

Nom de l'Autorité Contractante : COMMUNE DE KEROU

Date de tenue de la séance de restitution : 22 novembre 2019

Heure de démarrage : 15h 47 mn

Heure de fin : 16 h 17 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces collectées

- Les actes de nomination des membres des organes de passation (SPRMP, CPMP et CCMP) au titre de la gestion budgétaire 2017 ;

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

- Les actes de nomination des membres des organes de passation (SPRMP, CPMP et CCMP) au titre de la gestion budgétaire 2016
- Les rapports d'activités des organes de passation (SPRMP, CPMP et CCMP) au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017
- Les actes de mise en place du SPRMP

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC

Constat 1 : Forces

- ✓ Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante. Toutefois, la preuve matérielle reste à communiquer aux auditeurs.

Organes	Actes
PRMP	Arrêté N° 023/039/COMK-SG-SA du 05/10/2018 portant désignation et attributions de la PRMP de la commune de Kérou
Secrétariat PRMP	- Arrêté N° 023/056/COMK-SG-SA du 05/10/2016 portant nomination des membres du SPRMP de la commune de Kérou
CPMP	- Arrêté N° 023/035/COMK-SG-SA portant création, attributions et fonctionnement de la CPMP de la commune de Kérou



BEC SARL

	la CPMP de la commune de Kérou
CCMP	- Arrêté N° 023/036/COMK-SG-SA du 31/12/2015 portant création, composition attributions et fonctionnement de la CCMP de la commune de Kérou - Arrêté N° 023/079/COMK-SG-SA du 30/12/2016 nomination des membres de la CCMP de la mairie de Kérou

- ✓ Diverses formations reçues du PDDC/GIZ d'une part et de l'ARMP en collaboration avec le CeFAL d'autre part.

Constat 2 : Faiblesses

- ✓ Besoin d'un archiviste professionnel pour rangement et classement des pièces des marchés publics ;
- ✓ Besoin d'un espace approprié pour l'archivage de la documentation relative aux marchés publics

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné suivant l'approche des risques et conformément aux critères d'échantillonnage un volume de deux (02) marchés pour une valeur totale de vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille deux cent quatre-vingt-huit (27.495.288) FCFA pour l'exercice 2016 et un volume de dix-huit (18) marchés pour une valeur totale de trois cent dix-sept millions cinq cent dix-sept mille deux cent quatre-vingt-huit (317.517.288) FCFA pour l'exercice 2017.

La revue de conformité de ces marchés appelle les observations suivantes :

Forces :

- Inscription des marchés dans le plan de passation
- Respect des délais d'ouverture, d'analyse et d'évaluation des offres

Faiblesses

- Non-respect du délai légal d'attente pour un nombre important de marchés (exemple : Marché N° 023/002/COMK/PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP relatif aux travaux de construction d'un module de trois salles d'hospitalisation au centre de santé d'arrondissement de Brimagnaro dans la commune de Kérou) ;
- Non-respect du délai de transmission des PV d'attribution provisoire (Tous les marchés) ;
- Défaut de publication des PV d'attribution provisoire (Tous les marchés) ;
- Défaut de publication d'avis d'attribution définitive (Tous les marchés) ;

3.3. Sur les plaintes

Nous n'avons connaissance d'aucune plainte des soumissionnaires auprès de l'AC, ni de recours de soumissionnaires formulé contre l'AC au niveau de l'ARMP.

3.4. Sur l'exécution financière

Sur l'exécution, l'équipe d'audit a relevé que plusieurs marchés ne sont pas exécutés dans le délai contractuel prévu. Nous n'avons pas non plus obtenu les preuves d'une application de pénalité de retard

Handwritten signature/initials

BEC SARL

prévu au contrat. Tel est le cas pour le marché N° 023/012/COMK/PRMP-CPMP-CCMP-SPRMP du 05/01/2017 relatif aux travaux de construction de six boutiques dallées à Kérou.

3.5. Divers

Les différentes autorités de l'AC présentes à la séance de restitution ont reconnu les différentes faiblesses sus relevées. Elles ont d'ailleurs volontairement fait la promesse de s'améliorer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 16 h 17.

Fait à Kérou, le 22 novembre 2019

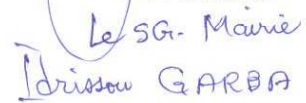
Pour Bec Sarl

chef de Mission



Tanguy MAFOTI

Pour l'autorité contractante



Le SG. Maire
Idrissou GARBA

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 -2017

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : *Commune de KEROU*

22 / 11 / 2019

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	MAFFON G.H. Tanguy	chef de mission / cabinet net BEC SARL	96 00 31 77 bec - dep@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
2	YATCHE Aminon	Auditeur BEC Sarl	64 06 85 77	<i>[Signature]</i>
3	AHOGNISTE Narcisse	Auditeur BEC Sarl	96 09 08 41	<i>[Signature]</i>
4	GARBA Ibrissou	SG - Mairie Krou	95 44 64 12 / 96 67 24 12 Ibrissougaba97@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
5	SEGNANIKAN Nicolas	CIDETC - Mairie Krou	Nicolas.segnanikan@90.juiss.com	<i>[Signature]</i>
6	BAKARA Nodand	RSE - Mairie	medaibakara8@gmail.com	<i>[Signature]</i>
7	ADJOVI A. Ulrich	Auditeur BEC Sarl	60 01 68@gmail.com 95-66-03-03	<i>[Signature]</i>

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

8	HOUDÉFODJI Bruno	Spécialiste en parrainage des investisseurs étrangers pour BEC Sarl	66-27-88 05	
9	KONKORO S. Kavin	CSB/PCV Mainie Kérou	95747043	
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				

ANNEXE 3 : Tableaux d'exhaustivité

Gestion 2016

Tableau d'exhaustivité de la procédure d'appel d'offre ouvert

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requis	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Construction d'un module de trois salles de classes plus bureau avec magasin à Morokou	1	1	0	0	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	10	67%	67%
2	Construction d'un module de trois salles de classes plus bureau avec magasin à Bonigourma	1	1	0	0	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	10	67%	
Lé																					

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

Gestion 2017

Tableau d'exhaustivité de la procédure de l'appel d'offre ouvert

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requis	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Travaux de construction d'un module de trois salles d'hospitalisation au CS d'arrondissement de Brignamaro lot2	0	1	0	0	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	10	67%	
2	Entretien courant construction d'ouvrage et travail confortatifs sur les ITR dans la commune de KEROU avec HIMO (Lot1)	0	1	0	1	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	10	67%	
3	Entretien courant construction d'ouvrage et travail confortatifs sur les ITR dans la commune de KEROU avec HIMO (Lot2)	0	1	0	1	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	10	67%	
4	Travaux de construction de six boutiques dallées à Kerou lot1	0	1	0	0	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	10	67%	
5	Construction d'une maternité au centre de santé de KEROU	0	1	0	0	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	9	60%	
6	Aménagement du Parking gros porteur de la commune de KEROU	1	1	0	0	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	10	67%	
7	Fourniture d'équipement de bureau au profit de l'hôtel de ville de KEROU	1	1	0	1	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	11	73%	
8	Fourniture de table-bancs au profit des EM et EPP de la commune de KEROU	1	1	0	1	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	11	73%	

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requis	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
9	Construction de deux modules de trois classes boutiques dallées dont un à Brignamono et Kaobagou	1	0	0	0	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	9	60%	62%
10	Refection de trois modules de salles de classes à l'EPP Karigourou A et à EPP Bititoko A et B plus achat de tables bancs	0	1	0	0	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	0	1	0	15	8	53%	
11	Construction d'un module de trois salles de classes avec bureau et magasin plus équipement à l'EPP Bipotoke	0	1	0	0	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	0	1	0	15	8	53%	
12	Fourniture du matériels informatique	0	1	0	0	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	0	1	0	15	8	53%	
13	Travaux de construction d'un module de trois salles d'hospitalisation au CS de KEROU	0	1	0	0	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	0	1	0	15	8	53%	
14	Construction d'un magasin de stokage d'anacardes FIROU	0	1	0	0	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	9	60%	

Tableau d'exhaustivité de la procédure de demande de cotation

		Demande de cotation		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requis	TOTAL	%	% Global																			
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5																									
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p																							
9	Travaux de construction d'une boucherie à FIROU	1	1	0	0	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	10	67%	63%																			
10	Suivi et contrôle pour la construction de deux modules de 3 boutiques dallées à Kabagou et brigou	1	1	0	0	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	10	67%																				
11	Suivi et contrôle de la construction de 11 boutiques dallées à KEROU	1	1	0	0	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	0	1	0	15	9	60%																				
14	Refection d'unmodule de trois alles de classes avec bureau et magasin à EPP Kerou centre A et EPP Sokongounou	0	1	0	0	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	9	60%																				
Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise																																								
Consigne : Dans chaque case, veuillez mettre « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise																																								

ANNEXE 4 : Tableaux de détermination du délai moyen de passation

➤ Gestion 2016

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Construction d'un module de trois salles de classes plus bureau avec magasin à MOROKOU	29	3	35	35	102
2	Construction d'un module de trois salles de classes plus bureau avec magasin à BONIGOURMA	29	3	35	35	102
TOTAL						204
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						76
Volume de marchés concernés (pertinents)						2
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						38

➤ **Gestion 2017**

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Refection d'un module de trois salles de classes avec bureau et magasin à l'EPP Kerou centre A et d'un module de trois salles de classe à Sokongou A dans FIROU	16	20	29	34	99
2	Travaux de construction d'une boucherie à Firou	20	17	38	13	88
3	Suivi et contrôle pour la construction de deux modules de trois boutiques dallées dont 1 à Kaobagou et à Brignamarou	18	2	26	13	59
4	Suivi et contrôle de la construction de 11 boutiques dallées à KEROU	18	2	Défaut de la date de signature du contrat	Défaut de la date d'approbation du contrat	20
5	Fournitures des équipements de bureau au profit de l'hôtel de ville de Kérou et des arrondissements	31	10	35	10	86
6	La fourniture de tables et bancs pour les écoles maternelles et primaires de la commune de KEROU	28	5	35	Date d'approbation antérieure à la date de signature	68
7	Construction d'un module de six boutiques dallées au marchés centrenl de KEROU"	Défaut de la date de publication du DAO	17	29	34	80
8	Travaux de construction d'un module de trois salles d'hospitalisation u centre de santé d'arrondissement de brignamaro dans la commune de KEROU	Défaut de la date de publication du DAO	17	29	56	102
9	Construction d'un magasin de stockage de 50 tonnes d'anacards à FIROU	Défaut de la date de publication du DAO	6	29	34	69
10	Refection de trois modules de salles de classes à l'EPP Karigourou A à l'EPP Bipotoko A et B plus acht de tables	Défaut de la date de publication du DAO	18			18
11	Travaux de construction d'un module de trois salles de classes ave bureau et magasin plus équipement à l'EP Bipotoko B	Défaut de la date de publication du DAO	14	28	10	52
12	Construction d'une maternelle au centre de santé de KEROU	Défaut de la date de publication du DAO	14	28	10	52
13	Travaux de construction de deux modules de trois boutiques dallées dont à Brignamaro et un Kaobagou	29	12	35	24	100
14	Aménagement du parking gros porteur de la commune de KEROU	31	4	34	15	84
15	Entretien courant des construction d'ouvrages et autres travaux confortatifs sur les ITR de la commune de KEROU avec HIMO lot1	32	28	25	Défaut del la date d'approbation du contrat	85
16	Entretien courant des construction d'ouvrages et autres travaux confortatifs sur les ITR de la commune de KEROU avec HIMO lot2	50	3	25	Défaut del la date d'approbation du contrat	78
TOTAL						1140
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						578
Volume de marchés concernés (pertinents)						14
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						41

Légende

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende :

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

Autorisation

3. Pour les procédures dérogatoires : gré à gré et appel d'offres restreint
 - a. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur les marchés de gré à gré
 - b. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'appel d'offres restreint
 - c. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'Avenant

4. Préqualification

3. Pour les procédures donnant lieu à la présélection :
 - a. l'avis à manifestation d'intérêt
 - b. la preuve de la publication de cet avis
 - c. les avis de non objection sur l'AMI
 - d. les réponses des soumissionnaires
 - e. les rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
 - f. la liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
 - g. la preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

5. DAO/DAC

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

6. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

7. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les rapports d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou publication du procès-verbal d'attribution provisoire

8. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché